

NOTE D'EVALUATION DE RAP PROJET ELECTRICITE IV - ALGERIE

1. Le projet

Evaluation	2/ 94	Prêt	B/SNEG/ALG/ELC-4/94/21	57,70 MUC
Signature du prêt	9/01/95	Mise en vigueur		04/9/95
Achèvement projet	juin 2001	RAP		Mars / Avril 2004

Le projet Electricité IV en Algérie avait pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations et la relance du développement économique et social sur le plan sectoriel et de façon plus spécifique, il visait à (i) améliorer la qualité de service de fourniture d'électricité et à satisfaire les nouvelles demandes de raccordement MT et BT et (ii) accroître le taux d'électrification du pays. Ces objectifs devaient être atteints à travers la réhabilitation et l'extension des réseaux MT 30 et 10 kV, la construction de 5205 postes de distribution MT/BT, la construction de 4925 km de lignes BT et le raccordement de 4.500 nouveaux clients en MT et 345.000 en BT.

Évalué à 350,9 MUC le projet devait être financé par la BAD pour l'intégralité des dépenses en devises soit 57,67 MUC et le reste par la SONELGAZ (Opérateur public) pour 207,95 MUC et la Banque Nationale d'Algérie pour 85,28 MUC. Les activités principales prévues pour la réalisation du projet étaient l'acquisition et les travaux de construction/montage et les prestations de services de supervision et de contrôle des travaux. Les réalisations sont dispersées sur tout le territoire algérien.

Le projet bénéficie aux opérateurs économiques et aux particuliers, et aura un impact positif sur l'économie et les populations des régions concernées par les nouveaux raccordements.

2. Conclusions et appréciations du projet par le RAP

2.1 Principales conclusions : Le projet a été réalisé de manière satisfaisante et la performance du projet, dont les objectifs sont atteints et largement dépassés, est globalement satisfaisante.

2.2. Notation de la performance par le RAP :

La performance de l'Exécution du projet est jugée Très Satisfaisante pour l'adéquation du suivi et des rapports d'avancement, l'exploitation Très satisfaisante des équipements et pour le respect des coûts et des conditions de l'accord de prêt.

La performance de la Banque est jugée Satisfaisante pour notamment la préparation Satisfaisante du projet et surtout la qualité de l'évaluation du projet et la pertinence des conditions du prêt.

La performance de l'Emprunteur qui a su surmonter les difficultés apparues au démarrage du projet (retard, ignorance des procédures de la Banque etc.) est jugée Satisfaisante et ce malgré une note de 3,2/4 (cf.§ 7.2.3).

La performance opérationnelle serait Satisfaisante au regard des commentaires du paragraphe 4.2 du RAP et de la note donnée aux critères 1(iii), 2 (iii) du tableau des Résultats et du critère 5 du tableau des performances à l'exécution. Les objectifs de branchement de nouveaux clients sont même dépassés, les incidents et les temps de coupures sur incidents se sont réduits respectivement de 24 et 50% et le taux d'électrification du pays a été porté de 92 à 96%.

La performance institutionnelle serait Satisfaisante au regard des notes attribuées aux critères figurant dans le tableau des résultats. Le cadre institutionnel de l'opérateur, son organisation ont favorablement évolué et les systèmes de gestion (financier, audit, information) sont adéquats tout comme les ressources humaines le sont en nombre et qualité.

La performance économique serait Très Satisfaisante avec une note de chacun de ses divers critères supérieure à 3/4 et un taux de rentabilité économique Très Satisfaisant et triple de celui estimé ex ante.

L'incidence sociale est jugée Satisfaisante. En contribuant à l'accroissement du taux d'électrification du pays, le projet a amélioré les conditions de vie et de sécurité des populations et a contribué à la création d'emplois par le raccordement de nombreuses PME.

Aucun impact négatif majeur sur l'environnement n'a été généré en cours d'exécution du projet et on ne s'attend pas non plus à des retombées négatives en cours d'exploitation. La performance est en conséquence jugée Satisfaisante.

La durabilité des investissements est jugée Satisfaisante et notamment assurée sur le plan technique, économique et financier mais surtout par l'évolution positive du cadre institutionnel.

2.3 Les enseignements tirés dans le RAP sont relatifs à l'impact positif sur les résultats du projet de (i) la capacité institutionnelle de l'organe d'exécution, (ii) la présence effective de la Banque au démarrage du projet et au cours de son exécution et la bonne communication entre les services de décaissement de la Banque et l'Emprunteur et (iii) la bonne politique tarifaire de l'opérateur. Les recommandations répondent d'une part aux enseignements tirés et ont trait d'autre part au (i) renforcement de la capacité en: études de marché, suivi des entreprises de travaux, saisie des données financières des projets et saisie des consommations des abonnés du projet, (ii) envisager la mise sur pied d'une activité d'ingénierie à l'export, (iii) poursuivre la politique tarifaire engagée et (iv) mener une étude d'impact socio-économique du projet.

3. RAP de l'Emprunteur

Le RAP de l'Emprunteur a été réceptionné par la Banque qui a estimé sa qualité satisfaisante.

4. Notation de la qualité du RAP

4.1 Conformité formelle à la directive OM 900 du Manuel des Opérations

Le RAP a été élaboré 33 mois après la date officielle d'achèvement des activités du projet soit avec un retard de 27 mois sur le temps requis par les dispositions en vigueur.

Des différences notables dans le format du RAP par rapport au format préconisé entretiennent une certaine confusion dans le déroulement de l'évaluation ainsi que des développements et des jugements redondants. Ainsi au chapitre "Exécution du projet" on relève un paragraphe "Performances des entreprises.." normalement logé au chapitre traitant des performances du projet ainsi qu'un paragraphe intitulé "résultats" inapproprié à ce niveau. Par contre le paragraphe évaluant la pertinence des clauses et conditions est absent du rapport et cette matière se retrouve dispersée dans le rapport.

Les annexes et références au RAP de l'Emprunteur et aux observations de ce dernier sur le RAP de la Banque sont absentes du rapport.

Dans le tableau des Résultats du projet en annexe 9, la note de certains critères élémentaires est décimale contrairement aux directives qui préconisent un nombre entier à ce niveau de notation.

4.2 Evaluation de la qualité du contenu du RAP

a. Objectifs, conception et qualité à l'entrée du projet

Objectifs et indicateurs de performance (IP)

Il y a une certaine incohérence entre les objectifs listés dans la matrice du projet et ceux figurant dans le corps du rapport notamment au paragraphe 2.11. La qualité du rapport est affectée par ce manque de cohérence interne du rapport.

Dans un souci de précision dans les objectifs assignés au projet, on propose de modifier l'objectif sectoriel en "Contribution à la relance du développement économique et social du pays", sachant que l'amélioration des conditions de vie des populations y est intégrée.

REP	<u>Objectifs sectoriels</u> 1. Amélioration des conditions de vie des populations et relance du développement économique et social du pays
&	<u>Objectifs du projet</u> 1. Améliorer la qualité de service de fourniture d'électricité, satisfaire les nouvelles demandes de raccordement MT et BT
RAP	2. Accroître le taux d'électrification du pays de 92% en 1992 à 96% en 1998

Pour les objectifs sectoriels on propose de scinder le premier objectif proposé en deux à savoir: (i) Satisfaire les nouvelles demandes de raccordement MT et BT et (ii) Améliorer la qualité de service. L'objectif "Accroître le taux d'électrification..." est à éliminer car redondant avec la satisfaction de la demande; ce sera un des indicateurs de performance (IP) lié aux nouveaux raccordements ou à l'objectif sectoriel comme indice de relance du développement économique.

Les IP proposés dans la matrice ne sont pas tout à fait identiques au stade initial et final du projet et leur valeur n'est pas non plus précisée à l'évaluation, ce qui rend l'évaluation de la performance du projet malaisée.

Les deux IP: "Multiplier par deux les recettes pour atteindre..." et "Renforcement de la capacité opérationnelle" n'ont pas de liens directs avec les objectifs proposés et les réalisations techniques du projet qui ne pourraient seules entraîner un doublement du chiffre d'affaires. On propose que le premier IP soit corrigé de façon à bien refléter le supplément de vente dû aux réalisations du projet et que le second IP soit le troisième objectif associé à ce dernier IP.

Les autres IP associés aux objectifs du projet seraient ceux retenus dans la matrice à savoir le nombre de nouveaux raccordements en BT, MT et HT, la variation du taux d'électrification pour chacune des zones touchées par le projet, la capacité de transit d'énergie, l'évolution du délai de raccordement des demandes, l'évolution du temps de coupure et celle des incidents au 100 km, ces deux derniers pouvant intervenir au niveau local ou en sectoriel.

L'IP "Raccordements de .. nouveaux clients etc." au niveau des résultats est inadéquat, il doit remonter au niveau du projet, et l'IP "Achèvement des travaux ..etc." n'est pas judicieux et doit être éliminé.

On doit également incorporer les rentabilités financière et économique dans les IP du projet.

Conception, élaboration

Le RAP a bien situé le projet dans la stratégie du Gouvernement Algérien ainsi que dans le contexte des interventions sectorielles de la Banque en Algérie. Le RAP n'a pas procédé à l'évaluation rétrospective de la conception du projet, de la pertinence de ses objectifs et des moyens mis en place, à la lumière de l'expérience de sa réalisation et des performances finales.

L'emprise géographique du projet n'est pas décrite, on comprend seulement que les réalisations sont dispersées géographiquement.

b. Réalisation du projet

La description de l'exécution du projet est assez confuse notamment en ce qui concerne les coûts et les modifications apportées au projet. Le développement sur les réalisations du projet (§ 3.6) dans ce chapitre est illogique et ajoute à la confusion entretenue dans le rapport.

Le RAP signale bien la modification technique qui consiste en l'introduction, dans les réseaux, de la télé-exploitation qui aurait, en conséquence, entraîné une modification du financement. Mais la comparaison des réalisations et résultats à l'évaluation ex ante et à l'achèvement fait

plutôt ressortir un quasi doublement de l'envergure du projet qui ne peut être le fruit d'un simple gain de productivité mais le résultat de modifications plus importantes dans la configuration du projet, modifications qui n'ont pas été reportées dans les règles dans le RAP. En effet c'est au niveau du paragraphe relatif aux résultats d'exploitation (§ 4.2) que l'on apprend que "la conception des installations n'a pas été modifiée mais leur taille a été revue à la hausse." Il est fâcheux de noter à ce stade que la conception d'un projet soit si mal définie au point que la taille, la capacité des équipements n'en fasse pas partie. L'évaluation du projet n'en ressortira que plus confuse et faussée.

Le projet aurait dû être réévalué pour tenir compte de ces importantes modifications et la matrice modifiée en conséquence notamment sur les résultats attendus du projet.

Réalisations / Résultats	REP	RAP
Réseau MT (km)	5.154	10.032
Réseau BT (km)	4.925	10.574
Postes MT/BT	5.205	6.082
Abonnés nouveaux BT	345.000	616.164
Abonnés nouveaux MT	4.500	7.819

Pour ce qui est du coût et du financement du projet la confusion est plus grande et à divers niveaux:

- i. Le RAP signale qu'en conséquence de la modification technique citée auparavant, "les fonds destinés à l'acquisition du matériel d'exploitation ont servi à couvrir les dépenses engendrées par cette modification. Le matériel de formation a été sorti du projet et financé sur d'autres fonds." En reprenant, dans le RAP les tableaux comparatifs de financement on s'aperçoit que le financement à 100% par la Banque de ces deux composantes aurait bel et bien été réalisé tel que prévu et que les coûts à la réalisation seraient de 5%, environ, inférieurs à ceux estimés ex ante (cf. tableau 3.1.a page 5). Aucune modification du financement n'est donc perceptible à ce niveau.
- ii. L'analyse des coûts exprimés en UC montre curieusement le même écart relatif des coûts entre l'évaluation et l'achèvement pour chacune des composantes que ce soit pour la partie devise (5%) des coûts ou la partie en monnaie locale (58.5%). Pour les coûts exprimés en monnaie locale le même phénomène est identifié et l'on a pour chaque composante une variation de 143,94% pour la partie devise du coût et 6,5% pour la partie en monnaie locale. Ce constat nous laisse pour le moins dubitatif sur la fiabilité des comptes du projet qui semblent avoir été artificiellement reconstitués, sans assise réelle. En effet l'analyse de la distribution des coûts du projet par composante et par monnaie de financement (devise, monnaie locale) montre qu'elle est la même à l'achèvement du projet qu'à son évaluation ex ante. Les coûts ex post, détaillés par composante, furent donc tout simplement reconstitués à partir de deux données, le coût total réel "estimé"¹ et le montant net financé par la Banque, et en appliquant la même loi de répartition des coûts en devises et des coûts locaux qui prévalait à l'évaluation ex ante.
- iii. Le paragraphe 3.7.4. qui nous apprend que tous les fonds avancés par la BNA avant l'année 1996 n'ont pas été comptabilisés, et le § 4.3.12 que "SONELGAZ ne tient pas une comptabilité spécifique des projets rend difficile la collecte d'informations relatives

¹ Ce montant total "réel" n'est lui-même qu'une estimation puisque certaines dépenses du projet n'ont pas été comptabilisées et que la comptabilité du projet n'était pas tenue. Le seul élément tangible est le montant financé par la Banque mais dont l'utilisation exacte restera un mystère.

au calendrier des décaissements en devises, en monnaie locale et par source de financement" ne font que renforcer le doute pesant sur la fiabilité des coûts du projet.

En conclusion la sincérité et l'exactitude des données de financement du projet sont douteuses et la manipulation dont ils ont fait l'objet jette le discrédit sur l'ensemble des données du projet, notamment sur ses résultats et sur les données et résultats économiques et financiers. Le RAP aurait dû se contenter de rapporter l'absence de comptes du projet et garder sa crédibilité en évaluant en conséquence les performances de l'Emprunteur et de la Banque.

Compte tenu de cette perte de crédibilité dans les données et analyses du RAP, les développements qui vont suivre s'attacheront aux aspects techniques de l'évaluation et non plus à la validité de l'évaluation des performances par le RAP.

c. Performances et résultats du projet

Les divers développements sont également confus dans cette partie du RAP avec des paragraphes mal placés par rapport au format préconisé et des répétitions fréquentes. Ainsi en est-il des conditions qui monopolisent plus de trois des quatre paragraphes de l'"évaluation globale" et auraient dû être développés dans un paragraphe à part.

Dans le tableau des résultats on remarque que les notes sont souvent des chiffres décimaux et non des nombres entiers comme il est préconisé dans les directives. Les notes et performances seront donc corrigées en conséquence.

La performance opérationnelle est jugée par rapport aux prévisions ex ante du projet alors que la conception du projet a changé et que les résultats attendus étaient différents.

L'évolution du cadre institutionnel est bien détaillée. L'évaluation des ajustements tarifaires nécessitait pour ce qui concerne les utilisateurs BT (tarif social et autres) une analyse par rapport au salaire minimum réglementaire et par rapport au revenu moyen par foyer pour pouvoir juger de la pérennité de cette réforme tarifaire. On peut en effet se poser des questions sur l'efficacité de cette réforme tarifaire sur la consommation des ménages et surtout sur les effets socio-économiques affichés du projet quand le RAP signale en §4.2.3 que les prévisions d'augmentation de consommation induites par les réalisations du projet ne se sont pas matérialisées, et les ventes en 2000 se sont élevées à 20.770 GWh contre une prévision de 23.309 GWh.

Les performances financières et économiques sont détaillées mais le jugement par le RAP de la performance n'a pas tenu compte, ici également, des modifications internes et externes du projet (hausses tarifaires) du projet qui changent complètement le cadre de référence des comparaisons ex ante/ex post. L'impact de ces modifications du projet et celui des changements tarifaires n'a pas été précisément évalué par le RAP.

Le RAP n'a pas non plus évalué l'impact financier du retard à l'exécution du projet tout comme il n'a pas chiffré la surestimation des coûts à l'évaluation ex ante du projet, surestimation qui a permis le quasi doublement des capacités du projet.

d. Incidences sociales et environnementales

L'évaluation de l'incidence sociale du projet est très qualitative. Le RAP énumère et prend pour acquis les effets théoriquement attendus d'un tel projet comme la création d'emplois, d'activités génératrices de revenus, l'allègement des travaux ménagers grâce à l'utilisation de robots ménagers, meilleur taux d'alphabétisation etc. Les données concrètes qui pourraient renforcer ces affirmations sont rares et quand elles existent (taux d'alphabétisation en croissance) leur attribution partielle ou totale au projet n'est pas prouvée. Une sérieuse étude des effets socio-économiques (un des objectifs) sur les régions couvertes par le projet devrait être menée pour

mieux les cerner, en tirer les leçons et les mesures correctives adéquates pour les futurs projets similaires.

La description des incidences réelles ou potentielles du projet sur l'environnement projet est suffisamment détaillée.

e. Durabilité

Le RAP assoit la durabilité des acquis du projet essentiellement sur la réforme du secteur et celle du cadre institutionnel de SONELGAZ, ainsi que sur la poursuite du réajustement tarifaire.

f. Performance de la Banque et de l'Emprunteur

L'évaluation par le RAP des performances de la Banque et de l'Emprunteur n'est pas Satisfaisante du fait qu'il élude et maquille les anomalies de gestion du projet (absences de tenue des comptes du projet). Le rapport mentionne la bonne qualité des rapports notamment d'audit alors que par ailleurs il est mentionné qu'il n'y a pas de comptabilité du projet. Sur quoi portait l'audit?

g. Notation globale

La notation Très Satisfaisante de la performance globale est l'indice de la propension de ce RAP à enjoliver et surévaluer les performances du projet. Cette performance aurait du être, en effet, jugée en comparaison du projet modifié et non du projet tel qu'il a été conçu à l'évaluation.

h. Conclusions, enseignements et recommandations

(1) La conclusion est un condensé des réalisations, performances et conditions d'exécution du projet sans jugement rétrospectif transcendant.

(2) Enseignements et recommandations: Les enseignements tirés sont cohérents avec les développements du rapport et les recommandations y répondent bien.

5. Degré de priorité du projet en vue d'une activité d'évaluation de performance

La qualité du RAP est jugée Hautement Insatisfaisante malgré sa note de 1.25, décrédibilisée par la manipulation des couts réels du projet. OPEV s'est rapproché des Opérations pour avoir les raisons d'un tel comportement.

Il semble qu'effectivement l'Emprunteur ne tenait pas une comptabilité séparée du projet, du moins en ce qui concerne les travaux qui sont décentralisés au niveau des régions. Ces dernières ne tiennent pas une comptabilité séparée entre les travaux du projet et les travaux neufs courants au contraire de l'administration, gestionnaire du projet, où les couts sont bien individualisés. Le RAP de l'Emprunteur qui nous a été transmis confirme cette situation, tous les couts à l'exception de ceux relatifs aux travaux sont bien identifiés et répartis par composantes mais les couts relatifs aux travaux ne le sont pas. SONELGAZ a même transmis un listing détaillé de ces couts des travaux à l'insistance de la Banque, mais la mission de RAP a failli à la tâche de reconstitution et consolidation des couts par catégories qui été attendue d'elle.

En conséquence de ce qui précède une post-évaluation par OPEV du projet ne pourra faire mieux que ce travail de consolidation, une rectification de ces données est donc purement utopique et l'envoi d'une mission de post-évaluation sera en l'occurrence une dilapidation stérile des rares expertises et ressources financières d'OPEV.

Le projet pourra à la limite faire l'objet d'une évaluation de ses impacts socio-économiques et ce dans un cadre plus large de revue sectorielle et d'évaluation de l'impact de l'assistance de la Banque en Algérie.

EVALUATION DU RAP

Annexe 1

PROJET ELECTRICITE IV - ALGERIE**GRILLE DE NOTATION DU RAP**

Prêt N° B/SNEG/ALG/ELC-4/94/21

Projet: Electricité IV -Algérie

Critères d'évaluation du RAP	Note	Observations
1. Adéquation de l'analyse des finalités et de la formulation du projet.	2	La matrice n'a pas été modifiée après modification du projet; les objectifs et les IP définis sont parfois imprécis et sans cohérence avec les objectifs. La valorisation ex ante des IP est absente.
2. Adéquation de l'analyse de l'exécution du projet.	1	Les données financières ex post du projet sont inexactes et décrédibilisent toutes les analyses et données du projet
3. Sûreté du jugement au sujet de la performance et des résultats du projet.	1	Le jugement des évaluations du RAP est impossible à faire étant donné l'absence de crédibilité du rapport.
4. Adéquation de l'analyse des incidences sociales et environnementales.	1	Les acquis sociaux et les incidences sur l'environnement sont qualitatifs ou au mieux théorique, les IP pertinents et précis sont absents.
5 Sûreté du jugement au sujet de la durabilité du projet, en fonction de la programmation future de l'entretien et de sa phase opérationnelle.	1	L'appréciation des facteurs de durabilité est qualitative et repose sur des données dont la crédibilité est mise en doute.
6. Sûreté du jugement au sujet de la performance de la Banque et de l'Emprunteur.	1	Les évaluations de la performance de la Banque et celle de l'Emprunteur sont surévaluées
7. Cohérence de la notation globale avec les notations des composantes individuelles.	1	L'évaluation de la performance globale du projet reprend des éléments de performances dont la validité est mise en doute.
8. Adéquation de l'analyse et de la clarté des conclusions, des leçons tirées et les recommandations	2	Les conclusions sont parcellaires et manquent de synthèse. Les enseignements tirés sont cohérents avec les développements du rapport et avec les recommandations.
Notation globale	1.25	La qualité du RAP n'est pas satisfaisante. Un doute sérieux pèse sur l'exactitude des données, l'objectivité des analyses et l'impartialité des jugements.
OPEV met en doute la notation de la performance globale et dans ses différentes composantes du projet. OPEV remet en question les leçons et recommandations du RAP dont la validité des justifications est douteuse Avis du Département concerné		
<u>RAP de l'Emprunteur et contribution au RAP de la Banque</u> Le RAP estime Satisfaisante la qualité du RAP de l'Emprunteur.		
Conclusion: La qualité du RAP est jugée Non Satisfaisante et ses données et analyses douteuses.		
Degré de priorité du projet quant au rapport d'évaluation de performance, l'étude d'impact, l'examen par pays/secteur ou l'étude d'évaluation thématique : Le RAP n'est pas Satisfaisant mais le REPP n'est pas non plus opportun. Les impacts socio-économiques pourraient toutefois être quantifiés et évalués de façon précise au cours d'une revue sectorielle ou de l'assistance de la Banque.		
Questions d'intérêt spécial dans l'étude thématique et la revue sectorielle : Impact socio-économique du projet sur les populations pauvres et celles aux revenus modestes et moyens.		
<u>Mesure / décision de suivi :</u>		

EVALUATION DU RAP
PROJET ELECTRICITE IV – ALGERIE

Annexe 2-1

CORRECTION DES NOTES DU RAP

1 - PERFORMANCE DE L'EXECUTION

Indicateurs	Note	Observations
1. Respect du calendrier d'exécution	2	RAS
2. Respect des coûts	1	Il n'y a pas de contrôle des coûts et les ressources mobilisées à l'évaluation ex ante ont été utilisées à l'extension des capacités du projet sans réévaluation formelle du projet
3. Respect des conditions de l'accord de prêt	2	Une condition réalisée avec plus de cinq ans de retard
4. Adéquation du suivi-évaluation et des rapports d'avancement trimestriels	2	Les coûts et délais du projet ne sont pas maîtrisés, le suivi du projet est donc inadéquat. Estimer les rapports audits adéquats alors que les comptes du projet sont inexistantes ou inexacts, c'est un non-sens.
5. Exploitation satisfaisante	3	Note revue à la baisse pour tenir compte des modifications de la conception du projet et donc des indicateurs objectifs de référence
Evaluation globale de la performance d'exécution	2	La performance est peu Satisfaisante

2 – PERFORMANCES DE LA BANQUE

Indicateurs	Note	Observations
1. A l'identification	S.O	Il n'y a pas eu de mission spécifique d'identification
2. A la préparation du projet	2	A l'évidence les études présentées à la mission de préparation étaient insuffisantes
3. A l'évaluation	2	Le projet a subi des modifications importantes, ses coûts étaient surestimés à l'évidence
4. A la supervision	2	Les coûts et délais du projet ne sont pas maîtrisés et les comptes du projet ne sont pas tenus. La qualité du suivi par la Banque est donc inadéquate.
<u>Evaluation globale de la performance de la Banque</u>	2.0	La performance de la Banque est peu Satisfaisante

EVALUATION DU RAP
PROJET ELECTRICITE IV – ALGERIE

Annexe 2-2

CORRECTION DES NOTATIONS DU RAP

3 - RESULTATS DU PROJET

N°	Indicateurs	Note	Observations
1	Pertinences, réalisation des objectifs	2.5	La réalisation des objectifs serait Satisfaisante.
i)	Politique macro-économique	SO	Pas d'éléments d'appréciation
ii)	Politique sectorielle	3	RAS
iii)	Réalisations physiques	2	Corrigé du changement de cadre de référence du projet qui a été modifié.
iv)	Résultats financiers	2	Données ayant servies à l'analyse sont mises en doute
v)	Aspects sociaux, pauvreté et femmes ...	2	L'impact du projet sur les populations démunies et à moyens ou bas revenus est douteux dans le contexte de réforme sectorielle et de hausses tarifaires répétées et importantes.
vi)	Environnement	3	RAS
vii)	Développement du secteur privé	3	Note décimale corrigée
2	Développement Institutionnel	2.5	La performance serait Satisfaisante
i)	Cadre institutionnel	3	Note décimale corrigée
ii)	Système d'information financier et de gestion, y.c. système d'audit	1	Note corrigée de l'absence de comptabilité du projet et l'inexactitude des données financières du projet
iii)	Transfert de technologie	3	Note décimale corrigée
iv)	Dotations en personnel qualifié, formation et dotations en personnel de contrepartie	3	Note décimale corrigée
3	Durabilité	2.2	Les perspectives de durabilité seraient Satisfaisantes
i)	Engagement continu de l'Emprunteur	SO	Pas d'éléments d'appréciation dont le programme d'investissement et de réhabilitation / entretien des installations est absent
ii)	Environnement politique	SO	Pas d'éléments d'appréciation
iii)	Cadre institutionnel	SO	Pas d'éléments d'appréciation
iv)	Viabilité technique ...	3	Note décimale corrigée
v)	Viabilité financière	2	Note décimale corrigée
vi)	Viabilité économique	2	Note décimale corrigée et correction du cadre de référence
vii)	Viabilité environnementale	3	Note décimale corrigée
viii)	Mécanismes exploitation et maintenance	2	Note décimale corrigée
4	Taux de rentabilité interne	3	Corrigé du changement de cadre de référence modifié
5	<u>Evaluation globale des résultats</u>	2.56	La performance du projet serait Satisfaisante à condition que les données et informations du projet autres que financières et figurant dans le rapport soient fiables.